

Procès-Verbal de Séance
Conseil municipal du mardi 09/08/2022

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :
Cyprien DELISLE
Sandra BAJAT
Stéphanie BARGE
David DUGOIS (procuration de vote à Karine CLAUDEL)
Isabelle ROCHE (procuration de vote à Julie MORESTIN)
Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD

Approbation CR du dernier conseil

Le CR du conseil municipal du 10 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

31-2022/ Délibération marché VOIRIE 2022

Le Maire présente l'offre proposée par l'entreprise Jean Lefebvre pour la voirie 2022. Henri PEGOUD donne lecture des routes qui seront rénovées.

Le devis s'élève à 37 269.48 € HT

Le conseil décide à l'unanimité :

- De choisir l'entreprise Jean Lefebvre pour la voirie 2022.
- D'Autoriser le Maire à signer l'ordre de service
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au marché

32-2022/ Délibération PLAN FINANCEMENT VOIRIE 2022

Le Maire propose le plan de financement suivant pour le projet d'investissement voirie 2022

Subvention département : 18 634 €

Autofinancement : 18 634,48 €

Coût total du projet 37 269.48 €

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'adopter ce plan de financement
- D'Autoriser le Maire à lancer le projet
- De Charger le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du conseil départemental

PROJET Délibération PLAN FINANCEMENT maison Gauthier

Florent BERGER expose les devis proposés par la société Bati Alpes 38 pour le projet de MAM, cette société a déjà réalisé des crèches. Le devis s'élève à 145 200 € et l'étude diagnostique réalisée par AKDIAG s'élève à 1 592 €

Le Maire propose de reporter le projet de délibération au prochain conseil municipal en attendant le montant des frais de désamiantage

PROJET Délibération projet Cure

Le Maire propose de reporter le projet de délibération au prochain conseil municipal

33-2022/ Délibération convention BOXY

Le Maire expose la convention proposée par la société BOXY
Cette société a développé et exploite un concept de supérette connectée et demande l'autorisation d'occuper le domaine public à la mairie.

Henri PEGOUD s'oppose au projet car il ne s'agit pas d'une demande réelle de citoyens.

Le conseil décide à 7 voix contre 1 abstention et 4 voix pour:
- De refuser la présente convention et le projet de la société BOXY

34-2022/ Délibération TARIFS LOCATIONS SALLE ancienne cantine

Suite à plusieurs demandes, le Maire propose de mettre en location la salle de l'ancienne cantine avec les tarifs de location suivants :

- **Pour les Pressinois :**
petite salle ex cantine : 120 €

- **Pour les personnes extérieures à la commune :**
petite salle ex cantine : 200 €

- **Pour le chauffage d'octobre à avril (pour toutes les locations):**
petite salle ex cantine : 30 €

Le conseil décide à l'unanimité:
- D'adopter ces tarifs de location pour l'ancienne cantine
- De Charger le Maire d'établir le contrat de location correspondant

35-2022/ Délibération tarif location garage ancienne poste

Suite au départ de M. FOREST, le garage occupé par ce dernier est disponible à la location. Proposition d'un loyer mensuel de 30€ et dépôt de caution équivalent à un mois de loyer

Le conseil décide à l'unanimité:

- D'adopter ce tarif de location pour le garage
- De Charger le Maire d'établir le contrat de bail correspondant

36-2022/ PROJET Délibération marché appartement

Le Maire présente les offres proposées par les entreprises suivantes

- Bâti Alpes 38 : 28 196 € HT
- ADC Charpente : 13 957 € HT
- Coca électricité : 7 913.27 € sans TVA
- RBSM : 6 702.20 € HT
- Delaporte : 5 295 € sans TVA
- Lydé plombier : 4 969 € sans TVA
- Romet menuiserie : 5 475 € HT

Le total des devis s'élève à 72 508.17 € HT soit 78 021.26 € TTC

Le conseil décide à l'unanimité :

- De choisir les entreprises citées
- D'Autoriser le Maire à signer les ordres de service
- De Charger le Maire d'effectuer les formalités nécessaires au marché

DIVERS

- la société PACCARD a été mandatée par le Maire pour abattre les arbres afin d'accéder au terrain en construction situé Route du Bertholet. Le devis s'élève à 700 €. Le déplacement du poteau téléphonique a été demandé auprès d'ORANGE

- Serge REVEL se questionne sur le projet de sentier pédagogique.

Il a créé une association pour s'opposer à ce projet pour les prétendues raisons suivantes :

* Le ruisseau abriterait des espèces protégées notamment la salamandre

* le projet est anti écologique

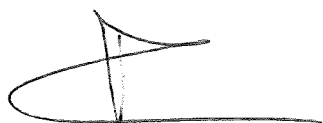
Il rappelle que tous les propriétaires riverains devront recevoir un courrier en RAR

Le projet doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Une étude doit obligatoirement être menée par un organisme agréé.

La séance est close à 20h20.

Le Maire
Jean-Louis REYNAUD



Le secrétaire de séance
Laëtitia GIRARD



